

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 29 du 23 avril 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

DÉCISION N° 686/ARM/EMM/MCO

portant changement de position du patrouilleur de haute mer « LV Lavallée ».

Du 03 avril 2019

DÉCISION N° 686/ARM/EMM/MCO portant changement de position du patrouilleur de haute mer « LV Lavallée ».

Du 03 avril 2019

NOR A R M B 1 9 5 3 1 5 1 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [470-0.2.6.](#)

Référence de publication :

BOC n°29 du 23/4/2019

La ministre des armées,

Vu [Arrêté N° 52 du 07 mars 2001 relatif à la disponibilité et au maintien en condition opérationnelle des bâtiments en service dans la marine nationale.](#),

Vu [Instruction N° 73/DEF/EMM/ROJ du 06 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine.](#),

Vu [Instruction N° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la marine placés en complément, en réserve ou condamnés. Déconstruction des bâtiments condamnés.](#),

Vu décision du 15 février 2019 (A) portant délégation de signature (état-major de la marine) ; ,

Vu compte-rendu n° 0-5970-2019/BN BREST/CDT du 15 février 2019 (1) relatif à la troisième commission locale de désarmement et de condamnation du port de Brest – PHM LV Lavallée. ;

Décide :

Art. 1er. Le patrouilleur de haute mer *LV Lavallée* est retiré définitivement du service et condamné le 30 janvier 2019.

Art. 2. Le numéro de coque Q891 lui est attribué.

Art. 3. La coque Q891 sera embossée avant déconstruction.

Art. 4.

La coque Q891 est placée sous la responsabilité du commandant de l'arrondissement maritime Atlantique par l'intermédiaire du commandant de la base navale de Brest.

Art. 5. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 0041 du 17 février 2019, texte n° 4.

⁽¹⁾ n.i. BO.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le capitaine de vaisseau,

sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,

Thierry DURTESTE.